**Modèle de résolution VOLET 2**

**Résolution n° : SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2**

ATTENDU QUEle *Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a étéédicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUEla municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de\_\_\_\_\_\_\_\_ $, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s’engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d’une valeur d’au moins \_\_\_\_\_\_\_\_\_$ ;

*(le cas échéant)*

Que la municipalité atteste par la présente qu’elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locales(s) de *(énumérer le ou les noms)* pour le volet 2, et qu’elle demande l’aide financière additionnelle de 2 000 $ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise (*indiquer le nom du signataire du formulaire*) à signer pour et en son nom le formulaire de demande d’aide financière et atteste que les renseignements qu’il contient sont exacts.

Adoptée le (date)

Copie certifiée conforme

*AM911- modèles résolution sept18*